

Le Journal se publie les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, par AUGUSTIN COTÉ et JOSEPH CAUCHON, avocat, rédacteurs-propriétaires ; — est très répandu en Canada, s'expédie dans les Provinces d'en bas, aux Etats-Unis, à Paris, à Londres, et aux îles de la Manche. On s'abonne à Québec, au bureau du Journal, près de l'Archevêché. Les agents sont, pour Saint-Thomas, M. S. Couillard-Dupuis ; Kamouraska, M. Alexis Gagné ; Saint-Roch des Aulnais, Amable Morin, écrivain ; Saint-Jean-Port-Joli, M. le col. Fraser ; Baie des Chaleurs, M. l'abbé des Ruiseaux ; Saint-Hyacinthe, M. l'abbé Tétreau. On reçoit les abonnements du district et de la ville de Montréal, et du Haut-Canada, directs, par la poste. Toutes lettres doivent être adressées franchises de port.

LE JOURNAL DE QUÉBEC,

MONITEUR DU PASSÉ ET DU PRÉSENT A L'AVANTAGE DE L'AVENIR.

PREMIER ANNÉE
Première insertion:
6 lignes et au-dessous, 2s. 6d
10 lignes et au-dessous, 3s. 4d
Au-dessus, par lig. 4d
Toute insertion subséquente, le 1/2 prix.

Mattres Religieuses.

ROME.

L'enthousiasme des Romains pour le Souverain-Pontife, au lieu de se refroidir, va toujours croissant, il est vrai que le nouveau pape ne laisse point passer un jour sans faire quelque chose pour s'attirer l'amour de son peuple.
A l'occasion de son avènement, le Saint-Père donna à chacune des paroisses de Rome une dot de 50 piastres, pour être tirée au sort entre les jeunes filles les plus pauvres. Le tirage se fit en public, pour celle dont le nom sortirait le premier de l'urne. Un curé, mal inspiré, nous ne savons pour quel motif, adjugea les 50 piastres à une autre personne que celle qui avait été désignée par le sort. De là, grande rumeur dans le quartier. Le père de la jeune fille lésée fit des réclamations ; le pasteur le repousse ; mais le pape est accessible à tous : il ne tarde pas à être informé de ce qui s'était passé. Il adresse au curé de justes reproches et le condamne à restituer la dot à la première jeune fille et à payer 50 piastres de sa poche à la seconde.

Un fonctionnaire important avait surpris le religion de Sa Sainteté, par un rapport qui tendait à consommer une iniquité. Mieux informé par un cardinal, le Souverain pontife rappelle le fonctionnaire et après un nouvel examen de la question, il lance un regard sévère sur ce fonctionnaire en lui disant : " Vous êtes la première personne qui ayez osé nous tromper, ne reparaissez plus devant nous."

Une place de chanoine était vacante à Saint-Pierre, on présente au pape une liste de candidats plus ou moins recommandés. " C'est bien, dit le Saint-Père, j'ai fait mon choix. Mais la personne que je nomme n'est pas sur cette liste : c'est l'abbé Ponzilzone, un prêtre instruit laborieux, plein de zèle et de charité, qui a consacré sa vie aux bonnes œuvres. Ces hommes là nous sont chers, nous voulons les récompenser."

De pareils faits ont de l'écho dans le peuple. Quant à l'amnistie, comme nous l'avons déjà dit, elle a été accueillie, malgré la critique de certains journaux, avec une enthousiasme extraordinaire. Le 22 juillet, un foule d'amnésés venant de Civita-Vecchia, sont entrés dans Rome en chantant. Les fameux conspirateurs Ronzi et Galetti ont été reçus par S. S. Galetti est tombé aux pieds du pape dans une telle émotion qu'il ne pouvait parler. La plupart des prisonniers politiques ne se sont pas contentés de l'engagement qu'on leur a fait prendre. Les uns ont ajouté spontanément à la formule proposée qu'ils jurait sur celle de leurs enfants d'être fidèles jusqu'à la mort au pape Pie IX ; les autres ont juré de verser leur sang pour lui. Leur reconnaissance est telle, qu'il est question maintenant d'ériger sur le mont Pincio une statue de bronze colossale à S. S. Le dessin de la statue est déjà exposé ; le pape lève un bras vers le ciel et foule aux pieds les chaînes de la tyrannie.

Pie IX, ne s'est pas contenté de délivrer les prisonniers politiques ; il a aussi fait mettre en liberté un grand nombre de détenus pour dettes. Le Saint-Père a consacré à cette bonne œuvre une somme considérable prise sur sa cassette.

Nous ne finirions pas si nous voulions raconter tant d'autres actes qui font à Rome l'objet de toutes les conversations, et qui témoignent de la charité véritablement évangélique du digne successeur des apôtres.

Pie IX a tenu son premier consistoire le 28 juillet. Le discours qu'il a prononcé respire une grande modestie, mais n'offre pas d'autre caractère.

L'ancien pro-sécrétaire, M. Corboli Bussi, a été dit-on, envoyé à Bologne par le Saint-Père, pour opérer le renvoi de 4,000 Suisses en garnison dans cette ville, et que l'ancien gouvernement avait engagés pour vingt ans ; on leur donnera une indemnité. Ces hommes devaient être entretenus pendant plusieurs années aux frais de l'état ; mais comme, d'après le traité, ils doivent tous être catholiques romains, et que la moitié est protestante, tandis qu'il y en a beaucoup qui ne sont même pas suisses, cette circonstance pourrait applanir des difficultés, surtout sous le rapport financier.

Par ordonnance du 15 juillet, les Israélites pauvres pourront prendre part aux distributions ordonnées par le pape. La députation des Israélites envoyée auprès du pape pour le féliciter a été reçue avec la plus grande bienveillance.

EMPIRE.

NAPOLEON-BONAPARTE.

(Suite.)

On n'avait jamais parlé à des soldats français un tel langage. Ils étaient fous de lui. Il les avait conduits au bout du monde. C'était déjà ce qu'il rêvait, et ce rêve de son imagination, il le faisait passer dans leur âme.

Aussi, voyez comme il parle à ses compagnons d'Italie, lorsque, déjà en pleine mer, il cinglait vers Malte et qu'il leur dévoilait à moitié le secret de l'expédition d'Egypte :

" Soldats, vous êtes une des ailes de l'armée d'Angleterre ! Vous avez fait la guerre de montagnes, de plaines, de sièges. Il vous reste à faire la guerre maritime. Les légions romaines, que vous avez quelquefois imitées, mais pas encore égales, combattaient Carthage tour à tour sur cette mer et aux plaines de Zama. La victoire ne les abandonna jamais, parce que constamment elles furent braves, patientes à supporter les fatigues, disciplinées, fermes. Mais, soldats ! l'Europe a les yeux sur vous !

" Vous avez de grandes destinées à remplir, des batailles à livrer, des fatigues à vaincre. Et lorsque du haut des mâts, la flotte découvre les rivages d'Alexandrie, Bonaparte laissant éclater ouvertement ses desseins :

" Français, vous allez entreprendre une conquête dont les effets sur la civilisation et le commerce du monde sont incalculables. La première ville que nous allons rencontrer, a été bâtie par Alexandre. A mesure qu'il s'enfonça avec son armée dans les sables d'Egypte, il s'aperçut qu'il avait affaire à un peuple fanatique, ignorant et vindicatif, qui se défie des chrétiens, mais qui déteste encore plus les avanies, les exactions, l'orgueil et la tyrannie des Mameluks, et, pour flatter ses haines et ses préjugés, il lui adresse une proclamation tout à fait dans le genre turc :

" Cadis, Cheiks, Imans, Chorbadgys, on vous dira que je viens détruire votre religion ; ne le croyez pas. Répondez que je viens pour rétablir vos droits et punir vos usurpateurs, et que je respecte plus que les Mameluks, Dieu, son prophète et le Coran. Dites au peuple que tous les hommes sont égaux devant Dieu. La sagesse, les talents et les vertus mettent seuls de la différence entre eux.

" Or, y a-t-il une belle terre ? elle appartient aux Mameluks. Y a-t-il une belle esclave, un beau cheval, une belle maison ? tout cela appartient aux Mameluks. Si l'Egypte est leur ferme, qu'ils montrent le bœuf que Dieu leur en a fait ! Mais Dieu est juste et miséricordieux pour le peuple. Tous les Egyptiens seront appelés à gérer toutes les places. Que les plus sages, les plus éclairés, les plus vertueux gouvernent, et le peuple sera heureux.

" Il y avait jadis parmi vous de grandes villes, de grands canaux, un grand commerce. Qui a tout détruit, si ce n'est l'avarice, les injustices et la tyrannie des Mameluks ?

" Cadis, Cheiks, Imans, Chorbadgys, dites au peuple que nous sommes aussi de vrais musulmans. N'est-ce pas nous qui avons détruit le pape qui disait qu'il fallait faire la guerre aux Musulmans ? Ne sommes-nous pas les amis du Grand Seigneur ? Trois fois heureux ceux qui seront avec nous !

" Ils prospéreront dans leur fortune et dans leur rang. Heureux ceux qui seront maîtres ! Ils auront le temps de nous connaître et ils se rangeront avec nous. Mais malheur, trois fois malheur à ceux qui s'armeront pour les Mameluks, et qui combattront contre nous ! Il n'y aura pas d'espérance pour eux, ils périront !

Après la révolte du Caire, il profite de la terreur et de la crédulité des Egyptiens, pour se poser devant eux comme un être surnaturel, comme l'envoyé de Dieu, comme l'homme inévitable du destin.

" Cheiks, Ulémas, sectateurs de Mahomet, faites connaître au peuple que ceux qui ont été mes ennemis n'auront de refuge ni dans ce monde ni dans l'autre. Y a-t-il un homme assez aveugle pour ne pas voir que le destin lui-même dirige mes opérations ? Faites connaître au peuple que depuis que le monde est monde, il était écrit qu'après avoir détruit les ennemis de l'Islamisme, fait abattre les croix, je viendrais du fond de l'Occident remplir la tâche qui m'a été imposée. Faites voir au peuple que dans le saint livre du Coran, dans plus de vingt passages, ce qui arrive a été prévu, et ce qui arrivera est également expliqué.

" Je pourrais demander à chacun de vous compte des sentiments les plus secrets de son cœur. Car je sais tout, même ce que vous n'avez dit à personne. Mais un jour viendra que tout le monde verra avec évidence que je suis conduit par des ordres supérieurs, et que tous les efforts ne peuvent rien contre moi."

Au 18 brumaire, entouré de son brillant état-major, l'apostrophe le directeur avec la superbe autorité d'un maître qui recommanderait ses comptes à ses intendants, et comme s'il eût été déjà le souverain absolu de la France.

" Qu'avez-vous fait de cette France, que je vous avais laissée si brillante ? Je vous ai donné la paix, je retrouve la guerre. Je vous avais laissé les millions d'Italie, je retrouve partout des lois spoliées et la misère. Qu'avez-vous fait de cent mille Français que je connaissais tous, tous mes compagnons de gloire et de travaux ? Ils sont morts !

" La veille de la fameuse bataille d'Austerlitz, il initie vivement son armée aux inspirations de sa stratégie :

" Les Russes vont tourner ma droite, et ils me présenteront le flanc. Soldats, je dirigerai moi-même tous vos bataillons. Je me tiendrai loin du feu si, avec votre bravoure accoutumée, vous portez le désordre et la confusion dans les rangs ennemis. Mais si la victoire était un moment incertaine, vous me verriez courir au devant des premiers coups. Il y va de l'honneur de l'infanterie française, la première infanterie du monde. Cette victoire finira votre campagne. Alors la paix que je ferai sera digne de la France, de vous et de moi !

Quelle grandeur avec quel orgueil dans ces dernières paroles ! Son discours après la bataille est un chef-d'œuvre d'éloquence militaire ; il est content de ses soldats ; il se mêle à eux ; il leur rappelle ceux qu'ils ont vaincus, ce qu'ils ont fait, ce qu'on dira d'eux ; pas un mot des chefs ; l'empereur et les soldats, la France pour perspective, la paix pour récompense, la gloire pour souvenir. Quel commencement et quelle fin !

" Soldats ! je suis content de vous, vous avez décoré vos aigles d'une immortelle gloire. Une armée de cent mille hommes, commandée par les empereurs de Russie et d'Autriche, a été en moins de quatre

heures, ou coupée ou dispersée ; ce qui a échappé à votre fer, s'est noyé dans les lacs. Quarante drapeaux, les étendards de la garde impériale de Russie, cent-vingt pièces de canon, vingt généraux, plus de trente mille prisonniers, sont le résultat de cette journée à jamais célèbre. Cette infanterie, tant vantée en nombre supérieur, n'a pu résister à votre choc, et désormais vous n'avez plus de rivaux à redouter.

" Soldats, lorsque le peuple français plaça sur ma tête la couronne impériale, je me confiai à vous pour la maintenir toujours dans ce haut éclat de gloire qui seul pouvait lui donner du prix à mes yeux. Soldats, bientôt je vous ramènerai en France. Là vous serez l'objet de mes plus tendres sollicitudes, et il suffira de dire : J'étais à la bataille d'Austerlitz, pour qu'on répondre : Voilà un brave !

Le jour anniversaire de cette bataille, il récapitule avec complaisance les dépouilles accumulées qui sont tombées dans les mains des Français, et il enflamme leur ardeur contre les Russes au souvenir de cette victoire. " Eux et nous, ne sommes-nous pas les soldats d'Austerlitz. " C'est un trait de maître.

" Soldats, il y a aujourd'hui un an, à cette heure même, que vous étiez sur le champ mémorable d'Austerlitz. Les bataillons russes épouvantés fuyaient. Leurs alliés ne sont plus. Leurs places fortes, leurs capitales, leurs magasins, leurs arsenaux, deux cent-quatre-vingt drapeaux, sept cents pièces de batailles, cinq grandes places de guerre sont en notre pouvoir. L'Oder, la Warta, les déserts de la Pologne, les mauvais temps, rien n'a pu vous arrêter, tout a fini à votre approche. L'aigle française plane sur la Vistule. Les braves et fortunés Polonais croient revoir les légions de So-

bieski. Soldats, nous ne déposerons pas les armes que la paix générale n'ait restitué à notre commerce sa liberté et ses colonies. Nous avons conquis sur l'Elbe et l'Oder, Pondichéry, nos établissements des Indes, le cap de Bonne-Espérance et les colonies espagnoles. Qui donnerait aux Russes l'espoir de balancer les destins ! Eux et nous, ne sommes-nous pas les soldats d'Austerlitz ?

" L'œuvre la campagne de Prusse par ces paroles qui sont brûlantes comme la foudre tout près d'éclater. " Soldats, je suis au milieu de vous, vous êtes l'avant-garde du grand peuple. Vous ne devez rentrer en France que sous des arcs de triomphe. Eh quoi ! vous n'auriez donc bravé les saisons, les mers, les déserts, vaincu l'Europe plusieurs fois coalisée contre nous, porté notre gloire de l'Orient à l'Occident, que pour retourner dans notre patrie commodes et des transfuges, et pour entendre dire que l'aigle française a fui épouvantée à l'aspect des armées prussiennes ?

" Marchons donc, puisque notre modération n'a pu les faire sortir de cette étonnante ivresse. Qu'ils apprennent que s'il est facile d'obtenir un accroissement de puissance avec l'amitié du grand peuple que les tempêtes de l'Océan !

" A son entrée à Berlin, il exalte, il énerveille ses troupes par la rapidité de leurs marches et de leurs triomphes : " Les forêts, les défilés de la Franconie, la Saale, l'Elbe, que nos pères n'eussent pas traversés en sept ans, nous les avons traversés en sept jours, et nous avons livré dans l'intervalle quatre combats et une grande bataille. Nous avons précédé à Postdam, à Berlin, la renommée de nos victoires ; nous avons fait soixante mille prisonniers, pris soixante-cinq drapeaux, six cents pièces de canon, trois forteresses, plus de vingt généraux. Cependant, près de la moitié de vous regrette de n'avoir pas encore tiré un coup de fusil. Toutes les provinces de la monarchie prussienne jusqu'à l'Oder sont en notre pouvoir."

" A Eylau, il honore le trépas de ses braves guerriers : " Nous avons marché à l'ennemi, et nous l'avons poursuivi l'épée dans les reins, l'espace de quatre-vingt lieues. Nous lui avons enlevé soixante-cinq pièces de canon, seize drapeaux, et tué, blessé ou pris plus de quarante-cinq mille hommes. Les braves qui, de notre côté, sont restés sur le champ de bataille, sont morts d'une mort glorieuse. C'est la mort des vrais soldats !

" A Friedland, même énumération de victoires : " En dix jours, nous avons pris cent-vingt pièces de canon, sept drapeaux, tué, blessé ou fait prisonniers soixante mille Russes, enlevé à l'armée ennemie tous ses hôpitaux, tous ses magasins, ses ambulances, la place de Königsberg, les trois cents bâtiments qui étaient dans le port chargés de toute espèce de munitions, cent-soixante mille fusils que l'Angleterre envoyait pour armer vos ennemis. Des bords de la Vistule nous sommes arrivés sur ceux de Niémen, avec la rapidité de l'aigle. Vous célébrales à Austerlitz l'anniversaire du couronnement ; vous avez cette année dignement célébré l'anniversaire de Marengo. Soldats de la grande armée française, vous avez été dignes de vous et de moi !

" (A continuer.)
(Pour le Journal de Québec.)

" M. le rédacteur, Je conçois comme vous qu'il est aussi fatigant que possible d'avoir à insérer dans un journal des correspondances qui ne sont point d'un intérêt général essentiel. Aussi je me serais dispensé de vous demander place pour celle-ci dans votre prochain numéro, si Désir se fut contenté de circuler dans la loge qu'il s'était lui-même bâtie ; s'il s'en fut tenu à soutenir ce qu'il avait avancé dans son premier article. Mais

comme le repos n'est pas compatible avec cette sorte de gens, et que D. a trouvé moyen de rompre ses chaînes après quinze jours d'efforts inouïs, pour prendre la campagne au sein de laquelle par hasard je le rencontre, après trois longues semaines de recherches infructueuses jusqu'ici, vous ne me refuserez pas, j'en suis sûr, de lui dire un mot en passant, pour la dernière fois. Je serai court. Je n'entreprendrai point de le ramener à son premier logis ; il est trop agité pour pouvoir y penser. Je lui jetterai seulement ça et là quelques uns de ces mots qui le frappent et qu'il se fera un plaisir de répéter, suivant sa coutume. Il ne faut pas lui faire un crime de cela ; c'est ce qu'il fait de mieux, pour la raison toute simple qu'il est plus facile de faire le perroquet que de réfuter des faits.

" Je crois pas, dit-il, de mon devoir de descendre assez bas pour m'amuser à discuter avec un homme, etc. Certes, cet homme a donc bien changé depuis le mois de juillet 1845 ; puisqu'à cette époque D n'a pas fait difficulté de s'élever assez haut pour s'amuser à faire à ce même homme, par écrit signé de sa main, la très-honorable apologie dont je vous soumetts ci-dessous la substance :

" Je reconnais avoir injurié J. B. Carrier, écuyer, dans sa maison, et l'avoir aussi méprisé ailleurs injustement. Je rétracte tout cela ; et le reconnais sans tous rapports, et désire qu'à l'avenir rien de tel ne soit pensé de lui par tous ceux devant qui je l'ai méprisé.

(Signé),
J. MINVILLE DÉCHÈNE, M. D.

Notre homme va trouver cela honorable ; trois fois honorable ! et il va le répéter à qui voudra l'entendre. Mais, moi, différent toujours avec lui, je prétendrai en vain que c'est une action trop basse, trop vile et trop rampante, non pas seulement pour un grand homme, pour un grand juge, mais même pour le plus petit des juges de paix. Mais que je dise tout ce que je voudrai j'aurai toujours tort ; car D. lui, répètera sans cesse ce qu'il a dit à l'origine, et il est plus que probable qu'il sera cru ; du moins j'en ai peur.

Convaincu d'une telle noblesse de caractère, devons-nous, sans mot dire, lui laisser prêter bien gratuitement à notre bon pasteur des pensées qu'il n'a jamais eues, et lui laisser mettre dans la bouche de ce vénérable vieillard des paroles qu'il n'a jamais dites ? Quoi ! nous serions témoins d'une audace aussi effrontée, et lâche spectateur, nous ne dirions rien pour protéger notre père contre les pièges que lui tendent à la fois, la haine et l'intérêt personnel ? Nous le verrions en proie à la plus noire calomnie, et nous gardions le plus coupable silence ? Non, M. le rédacteur, que la calomnie retourne à qui de droit, et que D. ait dans le partage la part de butin qu'il lui mérite. Je lui ai souvent soutenu et prouvé que ce qu'il avait avancé dans son premier article n'était que mensonge ; et il revient aujourd'hui pour développer un tissu de mensonges nouveaux ; je le dis, et je le lui prouverai par affidavit, quand il lui plaira. Qu'il s'étonne tout seul de ce qu'il ne voit pas en quoi la première élection a manqué de formalités. Pour nous, nous ne sommes nullement surpris de ce qu'il n'y voit goutte ; car nous savons assez qu'il fait de la loi comme les aveugles font les couleurs. Peut-être m'objecterez-vous que ce portrait est trop horrible pour que vous puissiez l'entrer dans vos colonnes. A cela je vous répondrai, M. le rédacteur, que je serais parfaitement d'accord avec vous, si nous ne vivions pas dans un siècle où il ne faut s'étonner de rien. Mais, comme vous le savez, chaque siècle fournit ses hommes, et nous force à les prendre pour ce qu'ils sont.

Notre homme est fort inquiet de savoir ce que rapportera de Montréal l'ambassadeur des amis de l'éducation : s'il se fut donné la peine d'attendre quelques jours de plus, il se serait épargné une petite disgrâce, car il sait à présent qu'il n'aurait rien rapporté du gouvernement, argent qu'il espérait avoir pour lui et pour les siens ; mais qu'il n'a point eu, soit que le raisin fût trop sur, ou qu'il n'ait point lui-même été assez rusé renard. Quoiqu'il en soit, il termine en se vantant publiquement et avec plaisir de n'avoir jamais coopéré à mettre le désordre. Mais pourquoi ne se vante-t-il donc point aussi d'avoir été à St. Michel piailleur assez longuement contre les taxes, à une assemblée qui s'est tenue là pour prendre en considération si l'on devait se laisser taxer pour le soutien des écoles ? Et les procès qu'il a soutenus, de la nature de celui qu'il soutient encore à l'heure qu'il est, avec un pauvre habitant, qu'il poursuit parce que, dans une chicane que ces deux personnages eurent ensemble un dimanche, à la porte de l'église, ce malheureux habitant eut l'audace de faire outrage à la dignité de son juge de paix, en l'appelant bête à poil ! Toutes ces nobles actions ne sont-elles pas dignes d'un docteur de la loi, qui est en même temps docteur en médecine ? Que D. me prouve que tout cela tient à maintenir le bon ordre et je lui rendrai justice.

J. B. CARRIER,
St. Henri, 10 septembre 1846."

Nous avons admis la correspondance ci-dessus parce qu'elle est une réponse à une provocation, ailleurs que dans le Journal, et qu'il n'est que juste que celui qui est attaqué puisse se défendre. Mais nous devons déclarer la répugnance que nous éprouvons, en général, à admettre dans nos colonnes des écrits d'une nature si personnelle et si acrimonieuses, qui, tout en étant pour la défense d'un individu, ne peuvent intéresser que les localités d'où ils émanent.

On raconte qu'une société de tempérance établie à Londres députa, il y a quelques jours, deux de ses membres au prince Albert pour lui demander son assentiment à son projet. Lorsque les deux députés se présentèrent au palais de Buckingham, le prince revenait d'une longue promenade à cheval, et il s'était fait servir une collation à laquelle prenaient part une douzaine de convives. Informé que deux gentlemen désiraient avoir une audience de lui, le mari de la reine ordonna qu'ils fussent introduits sur-le-champ; l'hoisier déclara leurs noms honorablement connus, et sans leur laisser le temps d'expliquer le motif de leur visite, le prince leur offrit un verre de vin de Xérès, comme ils faisaient mine de refuser, un chambellan qui se trouvait près d'eux leur dit tout bas que ce serait blâmer les convenances, et que le prince ayant daigné remplir les verres de sa main, un refus serait déguisé sans exemple et une lourde insulte. Cependant les députés, qui avaient une excellente excuse, voulurent la faire valoir, mais aux premiers mots que l'un d'eux essaya de tourner avec élégance, le prince Albert l'interrompit en disant: —Messieurs, je porte la santé de notre bien aimé roi.

Tout bon Anglais mourrait plutôt que de ne pas prendre part à ce toast! s'écria un aide de camp en élevant son verre avec un noble enthousiasme. Il n'y avait pas à hésiter, c'était là une de ces circonstances imprévues et tyranniques, une de ces fatalités impérieuses devant lesquelles doivent s'incliner les principes rigoureux. Les deux députés se résignèrent donc à violer les règles de la tempérance, afin de ne pas méconter le prince dont ils venaient solliciter le bienveillant appui. Le succès de l'ambassade dépendait peut-être de cette infraction. —Quand le verre de Xérès fut vide, l'aide de camp qui avait pris la parole, et qui parlait volontiers, s'arma d'un verre de vin de Champagne et porta la santé du glorieux mari de la reine. Cette fois encore, les députés ne pouvaient hésiter. Ayant bu une fois, il n'y avait pas moyen pour eux d'échapper à la récidive. D'ailleurs les règles de leur société n'étaient pas plus violées par deux verres de vin que par un seul. Ils burent le champagne. Des lors, tous leurs scrupules se trouvant évanouis; ils continuèrent résolument à subir l'épreuve, et ils s'animèrent bien à ce jeu, qu'un des députés prit l'initiative pour formuler un toast aux augustes enfants de la reine et du prince; l'autre député ajouta: —Puisse cette posterité être un jour dix fois plus nombreuse encore!

—By God! monsieur, vous en parlez bien à votre aise! s'écria le prince Albert, qui trouvait ce vœu passablement exorbitant.

Quand les toasts furent épuisés, les députés, qui avaient perdu l'habitude de boire, n'étaient plus en état de rassembler leurs idées et d'expliquer le motif de leur visite. On les mit en voiture et il se firent conduire à leur club. La société de tempérance était réunie dans la salle des délibérations, attendant le retour de ses envoyés. Ils parurent, ils entrèrent à la stance d'un pas chancelant; leurs regards étincelaient, leur visage était coloré des riches teintes de la pourpre; leur parole embarrassée bégaya quelques paroles sans suite, puis il tombèrent lourdement, moitié sur une banquettes, moitié sur le parquet. Vous figurez-vous la stupéur de l'assemblée à ce spectacle, et la gaieté du prince Albert en apprenant qu'il avait grisé la société de tempérance, dans la personne de ses ambassadeurs.

CORPORATION DE QUEBEC.
Cité de Québec, } Savoir:
District de Québec. }
L'assemblée trimestrielle du conseil de la cité de Québec du mois de septembre, tenue, conformément aux dispositions de l'ordonnance passée à cet effet, le quatorzième jour du dit mois de septembre, dans l'année de notre Seigneur mil huit cent quarante six, à l'Hôtel de Ville dans la dite cité, à laquelle assemblée deux tiers des membres composant le dit conseil sont présents, savoir:
Son Honneur le MAIRE,
Et MM. LLOYD,
McLEOD,
ROBITAILE,
TESSIER,
BELLEAU,
PLAMONDON,
DEAN,
SCOTT,
GILLESPIE,
ROUSSEAU,
HALL,
TOURANGEAU,
MAGUIRE,

Il est ordonné et statué par le dit Conseil et le dit Conseil ordonne et fait par ces présentes le règlement suivant:
REGLEMENT
pour changer le temps fixé pour choisir les personnes qui doivent faire les listes des électeurs de la cité, et pour d'autres fins.

ATTENDU que par un acte passé dans la Législature de cette province, intitulé: Acte pour amender les Ordonnances d'incorporation de la cité de Québec, l'élection des Conseillers de la dite cité a été réglée au premier Lundi de février de chaque année; et attendu qu'il a été jugé à propos de changer aussi le temps fixé pour la nomination des personnes qui doivent faire les listes des électeurs de la cité pour des fins municipales: Qu'il soit donc ordonné et statué que le Conseil de la cité nommera dans aucune session trimestrielle ou dans aucune séance spéciale, qui pourra avoir lieu le ou avant le premier jour du mois de novembre de chaque année, à compter de la date du présent règlement, une personne convenable dans chaque quartier de cette cité; laquelle fera des listes et enrégistrement de toutes les personnes qualifiées pour voter à l'élection des conseillers ou autres officiers de la cité dans le quartier pour lequel elle aura été nommée, et les dites listes et enrégistrement constateront le droit de voter à telle élection; et toute personne qui désirera voter à telle élection produira un certificat de sa qualification, revêtu de la signature du dit greffier.

II. Qu'il soit de plus ordonné et statué que toutes personnes qui seront nommées pour dresser les dites listes, les déposeront au bureau du greffier de la cité le ou avant le premier jour du mois de décembre qui suivra leur nomination.

III. Qu'il soit de plus ordonné et statué que toute personne ayant quelque objection à faire aux dites listes, soit parce que leurs noms y auront été omis, soit parce qu'ils auront été placés dans un autre quartier que celui où ils devraient être; et tous électeurs dont le nom est déjà sur la liste, qui croiront que les noms des personnes qui n'ont pas droit de voter ont été inclus dans les dites listes, ou qui auront à leur égard quelques autres objections à faire, devront déposer leurs réclamations ou leurs objections par écrit au bureau du Greffier de la cité le ou avant le trentième jour du mois de décembre de chaque année.

IV. Et qu'il soit de plus ordonné et statué que tout règlement contraire en tout ou en partie au présent règlement, est en tout ce qu'il a ainsi de contraire, révoqué et annulé par le présent.

(L. S.) G. OKILL STUART,
Maire.

Attesté F. X. GARNEAU,
Greffier de la Cité.

CORPORATION DE QUEBEC.
Cité de Québec, } Savoir:
District de Québec. }
L'assemblée trimestrielle du conseil de la cité de Québec du mois de septembre, tenue, conformément aux dispositions de l'ordonnance passée à cet effet, le quatorzième jour du dit mois de septembre, dans l'année de notre Seigneur mil huit cent quarante six, à l'Hôtel de Ville dans la dite cité, à laquelle assemblée deux tiers des membres composant le dit conseil sont présents, savoir:
Son Honneur le MAIRE,
Et MM. LLOYD,
McLEOD,
ROBITAILE,
TESSIER,
BELLEAU,
PLAMONDON,
DEAN,
SCOTT,
GILLESPIE,
ROUSSEAU,
HALL,
TOURANGEAU,
MAGUIRE,

Il est ordonné et statué par le dit Conseil et le dit Conseil ordonne et fait par ces présentes le règlement suivant:
REGLEMENT
pour ouvrir ci-après certaines rues et mentionnées.

ATTENDU qu'il a été jugé par le Conseil avantageux à l'intérêt public, que certaines rues additionnelles fussent ouvertes ci-après, il est par les présentes ordonné et statué par le Conseil.

I. Qu'à un jour qui sera ci-après fixé par le conseil les rues additionnelles qui suivent seront ouvertes, à savoir: Une rue qui sera nommée la rue St. André, ayant trente pieds de largeur et commençant à la rue St. Pierre, d'où elle se prolongera parallèlement à la rue St. Paul et à cent vingt pieds de distance d'icelle, jusqu'à ce qu'elle intercepte la ligne ouest du fief Sault-au-Matelot; Une rue qui sera appelée la rue St. Antoine, à cent vingt pieds de la rue St. André, ayant trente pieds de largeur et la même longueur que la rue St. André, commençant à la rue St. Pierre d'où elle se prolongera parallèlement à la rue St. Paul; Et une rue qui sera appelée la rue Jérôme, à cent vingt pieds de la rue St. Antoine, ayant trente pieds de largeur et la même longueur que la rue St. André commençant à la rue St. Pierre, d'où elle se prolongera parallèlement à la rue St. Paul.

(L. S.) G. OKILL STUART,
Maire.

Attesté F. X. GARNEAU,
Greffier de la Cité.

BUREAU DU TRÉSORIER.
Hôtel-de-Ville, Québec, 7 septembre 1846.

EN vertu d'un certain règlement passé par la corporation de la cité de Québec, le 28 jour d'août, mil huit cent quarante-six, intitulé: Règlement au sujet des dépenses de la cité de Québec, le délai accordé pour la révision par le public des livres de cotisation, au bureau du Trésorier, est prolongé jusqu'au cinquième jour d'octobre prochain, duquel délai toutes personnes intéressées doivent prendre avis par le présent.

E. F. AUSTIN,
Trésorier de la cité.

Corporation.
Bureau du Greffier de la Cité.
Québec, 31 août, 1846.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que des soumissions seront reçues d'ici au QUINZE septembre prochain, pour la construction d'une RAMPE dans le passage acheté récemment de M. McInenry, et conduisant de la rue Champlain au fleuve St. Laurent, conformément au plan et devis que l'on pourra voir au bureau de l'Inspecteur des chemins, tous les jours entre dix heures et midi.

Les soumissions devront être adressées à "Stampe, rue Champlain." et adressées au soussigné.

F. X. GARNEAU,
Greffier de la Cité.

Taxe des Cheminées.
Québec, 26 août, 1846.

AVIS public est par le présent donné, que tous les comptes d'arrérages dus le 1er septembre prochain, sur la taxe des cheminées, seront alors remis à l'avocat de la Corporation pour en poursuivre le recouvrement.

Par ordre,
EUGENE TRUDEAU,
Inspecteur des Cheminées et Colporteur.

BAZAR
de la société charitable
DES DAMES CATHOLIQUES DE QUÉBEC.

Le public est informé qu'il se tiendra un Bazar de cette société, dans le mois de Décembre prochain, dont le produit sera employé pour aider à rebâtir l'Asyle des Orphelins détruit par l'incendie du 28 juin 1845. Les personnes qui désirent y contribuer sont priées d'envoyer leurs ouvrages aux Dames ci-dessous mentionnées:

Mesdames Vanfelson,
Painchaud,
McLeod,
F. Roy,
Woolsey.

Par ordre du Comité,
SUSANNE VANFELSON,
Secrétaire.

Québec, 2 septembre 1845.

Residence du Dr. Hubert.
Le Dr. HUBERT a établi son bureau dans le Faubourg St. Roch, chez M. F. Drolet, rue de la Reine, No. 15, seconde porte du coin de la rue du Pont.
Québec, 8 septembre 1846.

Le soussigné sera prêt à payer un deuxième dividende dans la soirée de Joseph Verret, commerçant à Québec, à commencer du 1er septembre prochain, à son bureau Basse-Ville, rue Union.
A. S. MATTE,
Syndic.

Québec, 18 août 1846.

AVIS.
CEUX qui doivent à la succession de feu M. C. V. Dupont, en son vivant de la Cité de Québec, Etudiant en droit, sont priés de payer au plutôt, et ceux auxquels elle serait endettée sont aussi priés de filer leurs réclamations. Les personnes qui auraient des effets appartenant à M. Dupont voudront bien aussi les remettre.

S'adresser au soussigné
F. OUELLET, N. P.
Rue de l'ancien chantier, vis-à-vis le marché St. Paul.
Québec, 13 août 1846.

Aux Tonnelliers.
A VENDRE.
UN petit lot de LIENS de fer galvanisé convenables à des ouvrages soignés.
S'adresser à la maison du Parlement.
R. SYMES,
Surintendant.

25 août 1846.

HOTEL DU CANADA.
RUE ST. GABRIEL.

Mme. ST. JULIEN

INFORME ses amis et le public que les améliorations récentes, dans le goût européen, qu'elle vient d'introduire à son établissement, lui permettent d'offrir tout le confort désirable aux voyageurs comme aux pensionnaires résidents.

INDEPENDANCEMENT D'UNE
Position Centrale,
Aproximité du quartier Commercial, de la Cour de Justice, des Bureaux du Gouvernement, la vaste maison (ci-devant occupée par la Compagnie du Nord-Ouest,) a reçu de grandes améliorations pour assurer l'aisance et tout le confortable possible aux personnes qui voudraient bien continuer à en faire leur résidence.

LES FAMILLES
Trouveront de spacieux Appartements, bien aérés, des Salons munitement meublés et les soins les plus attentifs avec plus grand soin.

DES OMNIBUS
Seront toujours prêts à l'arrivée et au départ des Bateaux-à-Vapeur pour le transport des voyageurs et leur bagage.

MME. ST. JULIEN offre ses plus sincères remerciements pour l'encouragement qu'elle a déjà reçu, ce qui lui a permis d'établir une maison spacieuse de nature à offrir tout le confort aux Dames et Messieurs (voyageant ou résidant).
Montréal, 16 juillet 1846.

Le Nouveau-Testament
DE N.-S. JÉSUS-CHRIST,
Traduit en français avec le commentaire littéral du Père de Carrières dans le Texte, et des Notes explicatives, morales et dogmatiques, pour faciliter l'intelligence.
Publié avec l'approbation de Monseigneur l'archevêque de Québec.

A vendre à la librairie d'Augustin Côté et cie., près de l'Archevêché.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE Pres l'Archevêché, QUÉBEC
1, rue La Montagne.

d'AUGUSTIN COTÉ et Cie.

Les propriétaires de ce journal désirent de profiter de toutes les sources de patronage, que leur amène naturellement leur publication pour la Librairie, Papeterie, etc. tout en continuant d'exécuter, comme par le passé, toutes impressions, et voulant répondre au désir d'un grand nombre de leurs abonnés, ont ouvert une Librairie Catholique, se composant pour le présent que du noyau pour ainsi dire de ce qu'elle sera plus tard, savoir: des Formulaires de prières, Petites Heures (assorties), Paroisses, doré etc. Journaux et Manuel du Chrétien, Chemin de la croix, grand et petit, Ange conducteur, Dilectus des ames pieuses, petite Bible, Traité de la paix, Catechisme de persévérance, Journée sainte, Imitation de Jésus-Christ, Pseaumes et Cantiques, Heures de congrégation, etc. etc.

Œuvres de Fénelon, de Bourdaloue, de St. François de Sales, Dictionnaires de Feller et de l'Académie française, Livres et fournitures d'écoles.

Règlement de la confrérie de la Bonne-Mort et Règlement de la confrérie du Saint Cœur de Marie, imprimés par eux-mêmes avec l'approbation de Mgr l'archevêque.

Souvenir de Première Communion, livret approuvé aussi par Mgr l'archevêque et pour lequel ils ont réclamé le droit de propriété, est en vogue déjà dans nombre de paroisses. Images, grandes et petites, noires et colorées, mosaïques, etc. etc.

Etudes de dessins, etc.
Papeterie assortie de bureau, etc.
Un assortiment complet de Cartes de visite et autres.

23 juillet 1846.

DEPOT D'HORLOGES
ET MIROIRS AMERICAINS,
No. 9, Sous-le Fort, Basse-Ville,
D. O'DOUD, ENCANTEUR.

N. B.—Encans du Soir de Machandism Stches, Quincaileries, etc. etc. le LUNDI et le MARDI de chaque semaine.—Québec, 26 juin 1846.

BRIQUE.
A VENDRE, Brique manufacturée par N. A. Merry, aux Trois-Rivières, grandeur: 16. 4. 2 1/2. On recevra des soumissions en s'adressant au bureau du Soussigné, ou l'on pourra voir des échantillons.
C. HART,
Rue St. Pierre.
Québec, 20 août 1846.

A Vendre.
UN grand emplacement, rue St. Valier, paroisse St. Roch, contenant 52 pieds de front sur 70 de profondeur, sur lequel il y a 80 toises de maçonnerie. Cet emplacement étant borné en arrière par la côte d'Abraham, est un poste très avantageux pour le commerce. Il sera donné des termes de paiement à la convenance de l'acheteur. S'adresser à M. Ignace Prémont, propriétaire, ou au soussigné.
J. BTE. PRUNEAU, N. P.
Rue des Fossés, St. Roch.
Québec, 18 août 1846.

(NOUVELLE ANNONCE.)
COÛRS
SUIVI ET RAISONNÉ
SUR L'ART D'ECRIRE
LA
LANGUE FRANÇAISE

Le soussigné prend la liberté d'offrir ses plus sincères remerciements aux Dames et aux Messieurs de cette ville ainsi qu'à ses amis, pour l'encouragement libéral qu'il a reçu depuis qu'il a commencé son nouveau mode d'enseignement; il saisit cette occasion pour les informer qu'il occupe maintenant la propriété de M. Pierre Roy, près des Remparts, rue St. François No. 13, où il continuera de donner tous les jours un Cours raisonné sur l'art difficile d'écire la langue française grammaticalement sous le court espace de

Soixante Leçons.
Pour plus amples information, s'adresser au Soussigné,
CHS. H. LASISSERAYE.
Québec, 20 août 1846.



PONT DE NICOLET.
DES soumissions adressées au soussigné, et endossées "Soumissions pour le pont de Nicolet," seront reçues d'ici au JEUDE 15 OCTOBRE prochain, pour la construction d'un pont sur la rivière Nicolet, conformément aux plans et devis que l'on pourra voir en s'adressant au bureau de tous ceux qui ont le droit de Nicolet, et au Département des travaux publics, à Montréal. On pourra aussi se procurer, aux lieux susdits, des formules de soumissions, il n'en sera requise aucune à moins qu'elle soit selon ses formules.

Par ordre,
THOMAS A. BEGLEY,
Secrétaire.
Département des Travaux Publics
Montréal, 15 septembre 1846.

PONT DE LA RIVIÈRE DU CHÈNE.
DES soumissions pour la construction d'un pont sur la rivière du Chêne, conformément aux plans et devis que l'on pourra voir au bureau de JOSEPH LAFRANCOIS, écuyer, M. P. Québec, et au Département des travaux publics à Montréal, seront reçues d'ici au 15 OCTOBRE prochain, à être adressées au soussigné et endossées: "Soumissions pour le pont de la rivière du Chêne."

Les soumissions devront spécifier la somme totale pour l'érection du pont complet, et le taux par verge cube pour les remblais et les avens; aussi donner le nom de deux cautions respectables pour la due exécution du contrat.

Par ordre,
THOMAS A. BEGLEY,
Secrétaire.
Département des travaux publics,
Montréal, 15 septembre 1846.

APPRENTIES DEMANDES.
ON a besoin de deux jeunes gens de 14 à 16 ans, passablement instruits, actifs et de bonne conduite, que l'on recevra comme apprentis à l'imprimerie de ce journal.
Québec, 8 septembre 1846.

Théophile Hamel.
PEINTRE d'Histoire, de Portrait, à l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé, ses amis et le public en général, qu'il a établi son atelier en la maison ci-devant occupée par la Corporation comme Hôtel de Ville, et située en la Haute-Ville, Rue St. Louis, No. 12. Et que ses études de peintures, etc., seront visibles tous les jours de la semaine depuis 9 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M.
Québec, 15 septembre 1846.

ON a besoin d'un apprenti architecte.
S'adresser à M.
PIERRE GAUVREAU,
Faubourg St. Jean, 3 sept. 1846.
rue Aiguillon.

AVERTISSEMENT.

Sera vendue sur les lieux, MERCREDI, le 16 septembre prochain, à 10 heures du matin, si le soussigné n'en a pas disposé d'avance, sans réserve, savoir :

UNE terre située en la Paroisse de Notre-Dame de Ste. Foy, Côte St. Ignace, d'un arpent, sept perches et onze pieds de front sur vingt-quatre arpents plus ou moins de profondeur, bornée par devant au Trait-quarré des terres du Cap Rouge, par derrière au Nord au représentant John Grant, joignant d'un côté au Nord-Est à Sieur Louis Juneau et M. Hamel, et d'autre côté au Sud-Est à Dame Agathe Viller, épouse de Charles Guévin et à ses enfants, avec une excellente maison et grange dessus construites.

De bonnes sûretés seront données à l'acquéreur. S'adresser à J. B. TRUELLE, Notaire, Haute-Ville de Québec, Rue Ste. Anne, No. 27. Québec, 15 août 1846.

LE COMTE D'ALBOROUGH.

GUERI PAR



LES PILULES DE HOLLOWAY.

LE COMTE D'ALBOROUGH GUERI DU MAL DE FOIE ET D'ESTOMAC.

Extrait d'une lettre du comte, datée de Villa Mesina, Leghorn, 21 février, 1845.

AU PROFESSEUR HOLLOWAY.

MONSIEUR.—Plusieurs circonstances m'ont empêché de devoir vous remercier plutôt de la politesse que vous avez eue de m'envoyer de vos pilules. Je prends maintenant occasion de vous en demander le compte, et, en même temps, d'ajouter que vos pilules m'ont guéri des maux de foie et d'estomac, ce que n'avaient pu faire toutes les médecines éminentes de la Faculté chez nous, et sur tout le continent, non plus les eaux de Carlsbad et de Marienbad. Je désire avoir une autre boîte et un petit pot de Pougnet, en cas que ma famille en ait besoin.

Je suis, Monsieur votre obéissant serviteur, (Signée) ALDBOROUGH.

CURE D'INDICTION ET DE CONSTIPATION. MONSIEUR.—Je considère comme un devoir de vous informer que vos pilules, dont j'ai acheté quelques boîtes chez Dr. Moore, droguiste, de Newtown, n'ont guéri d'une constante indigestion et constipation, que j'avais contractées par un trop grand assiduité aux études littéraires. Je recommande fortement aux auteurs et aux personnes disposées à l'étude généralement, l'usage de vos pilules précieuses. Vous êtes libre de publier cette note, si vous en avez le désir.

Je suis, Monsieur votre obéissant serviteur, (Signée) G. R. WYTHEN BAXTER.

A vendre, chez JOHN MUSSON, Chémiste Seul agent à Québec. Québec, 25 Octobre, 1845.

COTISATION.

CORPORATION DE LA CITE DE QUEBEC.

BUREAU DU TRÉSORIER, HOTEL-DE-VILLE, Québec, 25 juillet 1846.

AVIS public est par le présent donné que les livres des cotisations à être prélevés dans la présente année (en vertu d'un certain règlement passé par la corporation de la cité de Québec, le onzième jour de juin, mille huit cent quarante-six, intitulé : "Règlement pour prélever des fonds afin de subvenir aux dépenses de la cité de Québec,") ont été déposés au bureau du Trésorier de la cité, où ils seront et demeureront pour l'inspection publique, du premier jour d'août au premier septembre prochain, afin que toutes personnes y intéressées puissent les examiner en aucun temps (dimanches et fêtes exceptés), entre 9 heures du matin et 3 heures de l'après-midi, pendant l'espace de temps susdit, et en appeler au Conseil en aucun temps, pendant aussi le dit espace de temps, pour la correction de toute erreur qui peut avoir été faite ou allouée d'exister dans les dits Livres de Cotisations.

F. AUSTIN, Trésorier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITE, Québec, 7 février 1846.

A VENDRE ou à louer, l'ancien Hôtel de Ville, rue St. Louis. Possession donnée immédiatement. S'adresser au soussigné.

Par ordre, F. X. GARNEAU, Greffier de la Cité.

Dépôt de Quincallerie

Papeterie, effets de Marine, etc.,

MAISON à l'encoignure des rues Saint-Nicolas et Saint-Paul,

Deuxième porte voisine de l'entrée du Parc à bois,

PALAIS.

Le soussigné informe le public de Québec, les marchands et autres de la campagne, qu'il vendra en gros et en détail, toutes choses dans les lignes susdites, à des prix modérés, et au lieu mentionné.

R. H. POOLE. Québec, 22 mai 1846.

COMITE DE DISTRIBUTION.

A VENDRE :

Fer-blanc galvanisé,

Pour Toits, Saillies, Goutières, etc.

De la manufacture de MM. John et Edmond Walker, dite : GOSPEL OAK WORKS, près Tipton, Staffordshire.

CES messieurs ayant adressé au Comité de Secours des incendiés de Québec, du 28 mai et juin, 1845, 10 tonneaux de leur fer-blanc galvanisé, avec instruction d'en disposer aux victimes des incendies à des prix très bas ;

Avis est par le présent donné, que le soussigné a reçu avis de vendre le fer-blanc susdit aux incendiés seulement, en quantité suffisante pour couvrir une maison ou bâtisse, et pas plus, à chaque propriétaire, à 4 deniers courant par livre.

On peut s'adresser tous les jours, depuis 9 heures jusqu'à MIDI, au bureau du soussigné, à la maison du Parlement.

Conditions : — Argent Comptant. R. SYMES, Surintendant Québec, 11 juillet 1846.

GRANDS MARCHÉS.

SE VENDANT AU PRIX COUTANT.

Le soussigné, se proposant de terminer ses affaires dans quelques jours, vend au prix coutant, pour ARGENT COMPTANT les effets qui composent son fonds de magasin, consistant en :

- Coutellerie, Outils, Ebénisterie et Tapiserie, Grilles, Poêles, Ustensiles de Cuisine, Soufflets de Forge, Enclumes, Ecrus, Clous, Fer en barres, Acier, Huile, Peintures, Brosses, etc.

P. DORION, Rue la Montagne.

Québec, 10 juin, 1846.

AVOINE A VENDRE :

25,000 MINOTS d'avoine à vendre, d'une qualité supérieure, maintenant en débarquement au quai de John Racy, vis-à-vis de la Casinerie, rue St. Paul. S'adresser sur les lieux, ou au soussigné, rue des Remparts, No. 15.

NARCISSE C. FAUCHER.

5 juin 1846.

ALMANAC

des affaires.

AMABLE RENAUD, cordonnier, fabricant de chaussures, ci-devant de la rue St. Georges où est passé le 28 juin, a ouvert sa boutique au pied de la Côte d'Abraham, rue St. Valliers. Québec, 3 juillet, 1845.

François Barbeau,

PEINTRE-ENTREPRENEUR.

No. 29,

Rue Ste. Geneviève faubourg St. Jean.

Québec, 20 juin 1846.

CHARLES LETELLIER, horloger, ci-devant de Saint-Roch, a établi temporairement sa boutique, au no. 8 rue Notre-Dame, Basse-Ville. Québec, 3 juin 1845.

FRS. EVANTUREL, avocat, a établi son bureau en sa demeure rue St. Louis no 32, près l'Esplanade. Québec, octobre, 1845.

F. E. GARANT, marchandier et teinturier de pelletteries, No. 8, rue St. Jean, haute-ville, Québec.

FELIX FORTIER, avocat et agent. Bureau à Montréal, no 56, rue Notre-Dame, coin de la rue Ste.-Claude ; résidence no. 4, rue Amherst, faubourg de Québec.

JOS. LAURIN,

NOTAIRE

A TRANSPORTÉ son bureau dans le second étage de la maison de Jos. Tourangeau, Ecr. sur le marché St. Paul. Québec, 5 mai 1846.

J. B. AUDETTE & FILS, Cuir Anglais, Français, Américain et Canadien, Tabac en Torquettes, Cigare, savon, &c. Basse-Ville, rue St. Pierre.

J. BTE. PRUNEAU, notaire, a établi son bureau dans la maison de M. Jean Baillargeon, marchand, rue des Fosses, St. Roch. Québec, 16 mai 1846.

LE DOCTEUR TOURANGEAU informe le public qu'il a transporté son domicile à l'encoignure des rues Ste. Marguerite et de la Couronne, faubourg St. Roch. Québec, 18 avril 1846.

Le soussigné a transporté son domicile sur les remparts, rue St. George, au No. 16, vis-à-vis la demeure du docteur Parent. F. O. GAUTHIER, avocat. Québec, 5 mai 1846.

LE docteur ROY a établi son bureau au numéro 23 rue du Palais. — 27 nov. 1845.

Le soussigné a transporté son domicile au no 8, vis-à-vis la propriété de JOS. HAMEL, écuyer, rue des Fossés, faubourg Saint-Roch, et tient son bureau, comme ci-devant au no 67, rue Saint-Louis, près du Palais de Justice. J. P. BHEAUME, Avocat et procureur. Québec, 19 mai 1846.

LE DR. RINFRET dit MALOUIN a fixé sa demeure chez son père M. R. Malouin, rue d'Aiguillon, faubourg St. Jean. Québec, 19 janvier, 1846. Avis aux pauvres gratis depuis midi jusqu'à une heure.

LE DR. BLAIS, informe ses patients qu'il a établi sa demeure dans la rue Saint-François, no. 1, faubourg St. Roch, près de chez M. Nesbitt constructeur de navire. Québec, 4 juin 1845.

Le soussigné informe le public qu'il demeure maintenant dans le faubourg St.-Jean rue Aiguillon. PIERRE GAUVREAU, Architecte. Québec, 4 juillet 1845.

ETUDE DE NOTAIRE.

Le soussigné a établi son Etude en la demeure de M. Edouard Dostie, boulangier, rue St. Joseph. Jos. LEFEBVRE 2 Juin 1845.

M. le docteur Cayer tient son bureau dans la maison de M. Dugal, rue St. Valier, près la barrière. — 15 mai 1846.

M. BILODEAU, Marchand de Provisions, rue St. Paul, No. 78, ci-devant propriété de F. Buteau, écuyer. 3 mars, 1846.

MICHEL PATRY, architecte, demeure maintenant à St. Roch, rue St. François. Québec, 10 juillet 1845.

MICHEL GAUVIN, de la ligne de voitures vertes, tient des chevaux de louage, au numéro 19, rue Couillard, Haute-Ville.

O. GIROUX, M. D.

Pharmacien, Chimiste, Droguiste, &c.

No. 24, RUE ST. JEAN.

CONFISEUR.

O. PELLISSON, pâtissier, au numéro 10, rue St. Joseph, Haute-ville. 1er mai, 1845.

PIERRE LEGARE, avocat, a transporté son bureau sur la rue St. Jean, Haute-Ville, no. 3, vis-à-vis le magasin de M. Hall Juin, 1844.

WM. RUTHVEN, Raieur, No. 27, rue Ste. Ursule, Haute-Ville.

O. GIROUX, M. D. Pharmacien, Chimiste, Droguiste, RUE ST. JEAN, QUEBEC,

A maintenant en main un assortiment complet de Drogues fraîches, de Parfumeries, de préparations Chimiques, et d'instruments de Chirurgie des meilleures manufactures Françaises, Anglaises et Américaines. Il recommande surtout à l'attention du public les articles suivants :

- BEAUME d'Anis pour le rhume, la toux, la coeluche, le ma de gorge, &c. Beaume végétale pour le rhume, la toux, la coeluche, &c. Beaume pulmonaire pour le rhume, l'asthme, la toux, &c. Gouttes pour le rhume, la toux, le mal de gorge, &c. Parégorique pour le rhume, la toux, la coeluche, les coliques et l'insomnie, surtout des enfants, &c. Syrop de Scille pour le rhume, la toux, la coeluche, &c. Gargarisme pour le mal de gorge, de bouche, &c. Cachou aromatisé, parfum agréable pour la bouche. Il en chasse toute mauvaise haleine causée par les dents gâtées, l'usage du tabac, &c. &c. Liment de corne de Cerf pour le mal de gorge, les douleurs, les entorses, le rhumatisme, &c. &c. Huile Britannique pour le rhumatisme, les douleurs, les entorses, les plaies anciennes et indolentes. Pâte de jujube pour le rhume, la toux, le mal de gorge, &c. Régisse de plusieurs especes pour le rhume, la toux, le mal de gorge, irritation d'estomac, &c. Sucre de Marube pour le rhume, la toux, &c. Onguent infallible pour les hémorrhoides, &c. Onguent pour les faiblesses et les maux d'yeux. Eau pour les faiblesses et les maux d'yeux, &c. Onguent excellent pour les plaies, les coupures, &c. Onguent de roses pour le mal de levres, &c. Liment de chaux pour les brûlures de toutes especes, &c. Crème d'amandes pour adoucir et embellir la peau et guérir les boutons, &c. Crème de roses pour adoucir et embellir la peau et guérir les boutons, &c. Lait de roses pour guérir les boutons et embellir la peau, &c. Opodeldoc pour les douleurs, le rhumatisme, les entorses, écrasures, &c. &c. Huile camphrée pour le rhumatisme, les douleurs, les entorses, les écrasures, &c. Esprit de camphre pour le rhumatisme, les douleurs, les entorses, les écrasures, &c. Enplâtres renforcés pour le mal de reins, le rhumatisme, les douleurs, les faiblesses des efforts, &c. Enplâtres chaudes pour le rhumatisme les maux de reins, d'estomac, les douleurs, &c. Onguent pour les douleurs des jointures et inflammations internes. Savons parfumés pour adoucir et embellir la peau, &c. Savons adoucissants et parfumés pour la barbe. Eau de Cologne, parfum agréable qui sert aussi pour guérir les boutons et embellir la peau, &c. &c. Eau de miel pour nettoyer les têtes farineuses et embellir les cheveux. Graisse d'Ours, pommade de roses, pommade d'oranges, moelle aromatique, huile de roses, huile d'oranges, huile de verveine, pour noircir et embellir les cheveux, &c. Pâtes de rhubarbe pour purger, et fortifier l'estomac. Pâtes pour les vers, chez les enfants et les adultes. Pâtes purgatives et antibilieuses pour fortifier l'estomac et exciter l'appétit, &c. Extrait et Syrop de Salsepareille pour purifier le sang, fortifier l'estomac et guérir les maladies sans nombre causées par l'impureté du sang et par l'usage de certains remèdes, &c.

- Teintures amères pour fortifier l'estomac et exciter la digestion &c. Essence de menthe pour réchauffer l'estomac, la faciliter et en chasser les vents, &c. Gouttes pour calmer des personnes nerveuses et les faire reposer, Arrourat de Bernude, grana et orge à patente, ségo, typhana &c. &c. Ciment arménien pour coller le ver, la porcelaine, &c. Gouttes pour ôter les taches de graisse, d'huile, de beurre, &c. sur le drap, la soie, le satin, &c. Poudre à dent, Teinture de myrthe pour nettoyer, embellir et préserver les dents et les gencives, &c. Poudre à encre du Canada supérieure à toutes celles qu'on a eue usqu'à présent, en gros et en détail. Encre noire, rouge, verte, sympathique ou invisible, toutes d'une qualité supérieure. Remèdes pour le mal de dents et de gencives, &c. Huile d'aspic pour les tumeurs. Vernis transparent pour les mappes, les gravures, et pour toute ouvrage délicat sur papier, carton, bois, &c. Nouveau sel purgatif, doux et rafraichissant sans mauvais goût. Poudre blanche parfumée à la violette. Bouteilles à toilette pour les parfums, très élégantes et dans tous les goûts. Bouteilles de sels volatiles aromatiques pour le mal de tête, les faiblesses, les assoupissements, &c. Sel de citron pour ôter les taches d'encre et de rouille. Onguents pour les irritations et les autres maux de la tête. Onguents pour les dartres, les boutons et les autres maladies de la peau, telle que la gratelle, &c. Quinine, quinquina liquide et poudre pour fortifier l'estomac, exciter l'appétit et donner des forces. Miel clarifié pur ou mélangé pour le rhume, la toux, le mal de gorge, le mal de bouche, &c. Essence de citron et essence d'amandes amères pour les patisseries, les crèmes, les sucreries, les blanc-mange, les confitures, &c. Phoenix bitters et pilules de vie de Moffat. Pilules de vie du vieux Parr. Salsepareille de Sands. Poudre pour les vers. Vermifuge de Fanstock, Encre à marquer. Grains de santé pour les dérangements d'estomac, indigestions, torpeurs du foie, excès de bile, &c. &c. Broses à hardes, à cheveux, à chapeaux, à ongles, à dents, pour la barbe, &c. &c. Poudre de Seidlitz pour les brûlements d'estomac, pour purger doucement, rafraichir le sang et le purifier, &c. Poudre de Seidlitz pour les brûlements d'estomac, pour rafraichir le sang et le purifier, &c. Pâte de Guimauve pour le rhume, la toux, &c. Huile d'amandes pour nourrir et embellir les cheveux. Et un grand nombre d'autres objets tels que drogues, parfums, essences, racines, &c. &c. Le tout à des prix très réduits et d'une qualité supérieure. Québec, 18 novembre, 1845.

CHAPEAUX

Le soussigné offre en vente, à son magasin, un assortiment très étendu de

CHAPBAUX

de Paris, de Londres et de New-York.

Livourne et de Foin, pour hommes et enfants ;

Casquettes de drap et de toile cirée. Couvertures de soie cirée, Gilets et Caleçons de chamois ; Gants de Buck-skin ; Galons de soie militaire, et autres patrons ; Ceintures de soie et de laine supérieures ; Boules élastiques et de India-Rubber, pour les enfants ; Semelles de crin, comme préservatif contre l'humidité et le froid aux pieds.

AUSSI,

Reçu par les dernier arrivages de l'automne dernier un assortiment de chapeaux pour les messieurs du clergé de différente qualité et prix.

Chapeaux de castor gris et noir pour les enfants des modes les plus récentes.

Répare des chapeaux de castors et leghorne.

F. E. GARANT,

No. 8, rue St. Jean.

Québec, 26 mars, 1846.

CHACUN PEUT ETRE GUERI!!!



L'ONGUENT D'HALLOWAY.

Une cure de 50 ulcères en six semaines.

Extrait d'une lettre de John Martin, écuyer, bureau du CHRONICLE, Tobago, Indes Occidentales. 4 FÉVRIER, 1845.

AU PROFESSEUR HOLLOWAY.

Monsieur, Je prends la liberté de vous informer que les habitants de cette île, particulièrement ceux qui ne sont pas en moyen de se procurer les soins d'un médecin, sont fort désireux d'avoir à leur portée vos médecines étonnantes, depuis la connaissance des heureux résultats qu'elles ont obtenus ici, dans plusieurs exemples de guérisons de maladies et d'ulcères d'un caractère désespérant. Un monsieur de l'île, ayant, je crois, 50 ulcères suppurants couvrant le corps et les membres, avait fait usage de tout remède imaginable sans en pouvoir tirer aucun bien ; mais vos médecines l'ont guéri en six semaines, et il est maintenant, par leur vertu seule, remis à la santé et en vigueur. (Signée) JOHN MARTIN.

Hémorrhoides, Fistules, Debilités.

CURE REMARQUABLE DE CES PILULES ET ONGUENT. Un lieutenant de demi-pai, résidant ci-devant à St. Hélier, Jersey, dont par désir on fait ici le nom, avait depuis 3 ans souffert d'hémorrhoides, fistules et d'affaiblissement général, d'une nature alarmante. Il s'était deux fois soumis à l'opération, mais sans effet, et en dernier lieu il s'était livré au désespoir. Cependant, malgré cette accumulation de souffrances, jointes à une faible constitution, il fut complètement guéri de ses infirmités et remis dans une pleine jouissance de santé, par ces médecines justement renommées, alors en tout autre moyen lui était refusé.

CANCERT AU SEIN.—CIRCONSTANCE MERVEILLEUSE. Copie d'une lettre de Richard Bull, cordonnier, Taiton, pres Southampton

6 Février, 1845.

Au professeur Holloway. MONSIEUR, La Providence a permis une cure merveilleuse de cancer ou abcès de la durée de 12 ans, au sein de ma femme. Dans les derniers temps, H blessures étaient ouvertes à la soie. La Faculté avait déclaré toute guérison impossible, plusieurs morceaux d'os étaient sortis des plaies, et j'aurais que non épuiser serait bientôt enlevée. C'est alors qu'un ami me conseilla l'usage de vos pilules et onguent, lesquels, à notre grande étonnement, dans l'espace d'environ 3 mois, lui fermèrent les plaies et lui remirent le sein aussi bien portant qu'il fut de sa vie. Je serai toujours, vos très reconnaissant et obéissant serviteur, (Signée) RICHARD BULL.

Dans toutes les maladies de peau, de jambes, vieilles blessures et ulcères, mal au sein, aux mamelons, cancers ulcérés et pierceux, tumeurs, enflures, goutte, et dans les cas d'hémorrhoides ; les PILULES DE HOLLOWAY peuvent servir avec l'onguent ; c'est cette manière la guérison est plus sûre, et s'opère dans la moitié du temps qu'il faut pour l'onguent seul. Brûlures, teignes, engelures, gergures aux mains et aux lèvres, etc., seront guéris promptement avec cet onguent. A vendre chez JOHN GUNSON, chimiste. Seul agent à Québec. N. B. - Les Directions sont affixées au Pot ou à la boîte

PROPRIÉTÉ A VENDRE. UN terrain de 72 pieds de front sur toute la profondeur qu'il y a de la rue St. Vallier au cap, précisément à l'aboutissement de la rue St. Dominique, paroisse de St. Roch ; avec les murs d'une maison à deux étages, en bon état malgré les ravages que leur a pu faire l'incendie du 29 mai. S'adresser à dame veuve Chs. LEMIEUX, ou à M. PIERRE GAGNON, père. Québec, 27 septembre 1845

INCENDIES DE TERRENEUVE.

A ma prière, ROBERT SYMES, écuyer, a bien voulu consentir à recevoir et prendre en charge tous les dons en ligne de lits, hardes et autres effets destinés aux incendiés de Saint-Jean de Terre-Neuve, et l'on est prié d'envoyer ces dons à l'Hôtel du Parlement, avec une note contenant le nom du donateur. G. OKILL STUART, Maire, Québec, 13 juillet 1846.